

Communiqué de presse

19.10.2017



L'ADEME actualise son scénario énergie-climat et propose des mesures pour contribuer à la déclinaison du plan CLIMAT du gouvernement

L'ADEME actualise son scénario énergie-climat 2035-2050, première mise à jour de ses « visions » publiées en 2013. Ces travaux soulignent l'enjeu que représente l'atteinte des objectifs ambitieux fixés par la loi face aux enjeux climatiques, et les efforts à faire à court-moyen terme d'ici à 2035, pour se placer sur une trajectoire permettant d'atteindre les objectifs. A cette actualisation sont associées, dans une autre étude publiée également aujourd'hui, des propositions de mesures concrètes à déployer pour l'atteinte des objectifs. L'ensemble de ces travaux va permettre de contribuer à la mise à jour de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et de répondre aux enjeux du plan CLIMAT lancé par Nicolas Hulot.

L'actualisation des scénarios de l'ADEME confirme la possibilité de réduire massivement, à l'horizon 2050, les émissions de gaz à effet de serre (une réduction supérieure à 70% par rapport à 1990) et la consommation d'énergie finale (une réduction de 45% par rapport à 2010). Il s'agit d'une approche énergie et climat considérant l'intégralité des besoins énergétiques de la France (chaleur, électricité, carburant, combustible) pour couvrir tous ses besoins en évaluant les émissions de gaz à effet de serre, y compris celles non énergétiques. Cet exercice d'actualisation, s'inscrivant dans la continuité de la publication en 2013 des visions énergétiques 2030-2050, a notamment permis de prendre en compte un nouveau cadrage économique et démographique et les résultats d'études récentes approfondissant certains leviers concourant à la transition énergétique.

Dans ce travail, l'ADEME a également veillé à construire des trajectoires d'évolution cohérentes et progressives entre aujourd'hui et les horizons 2035 et 2050. **Sur l'ensemble du mix énergétique, les énergies renouvelables pourraient ainsi représenter entre 46 et 69% de la demande d'énergie finale en 2050.**

La rénovation et la mobilité, deux chantiers prioritaires

L'ambition fixée par la loi de diviser par 4 les émissions de CO₂ et de réduire de 50% la consommation d'énergie à l'horizon 2050 représente un défi : Il est indispensable, à court terme, de trouver les moyens d'accélérer la transition pour être en mesure de se placer sur une trajectoire compatible avec les objectifs de long terme.

L'ADEME identifie deux chantiers prioritaires pour atteindre ces objectifs :

- **La mise en œuvre d'une stratégie de rénovation du parc de bâtiments existants** (avec la rénovation de 500 000 logements existants par an jusqu'à 2030, puis 750 000 jusqu'à 2050), afin d'atteindre une meilleure performance énergétique des bâtiments ;
- **Le déclenchement d'une transition rapide et profonde de nos modalités de déplacement**, afin de réduire fortement les émissions de CO₂.

Le plan de rénovation et les assises de la mobilité, impulsés par le gouvernement, permettront de définir des solutions à mettre en place dans ces deux domaines prioritaires.

Quelles mesures pour accélérer la réduction des émissions annuelles françaises de CO₂ ?

L'étude « *Propositions de mesures de politiques publiques pour un scénario bas carbone* » propose **une évaluation de l'impact CO₂ de 17 groupes de nouvelles mesures concrètes qui pourraient être mises en œuvre** dans tous les secteurs et mobilisant une grande variété de gisements d'émissions. Ces mesures **permettraient de réduire de plus de 20 millions de tonnes équivalent CO₂ supplémentaires les émissions de CO₂ annuelles de la France d'ici 2030**. Ces propositions de mesures visent à contribuer à l'exercice de mise à jour de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Les principales mesures proposées visent à **amplifier la rénovation énergétique du bâti, à favoriser la mobilité électrique et hybride, à augmenter l'efficacité énergétique dans l'industrie et à accélérer le déploiement de la chaleur renouvelable** en adéquation avec l'accélération de la trajectoire d'évolution de la composante carbone des taxes intérieures sur la consommation. Des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre autre que le CO₂ sont également proposées, notamment via la mutation de l'agriculture vers des pratiques agro-écologiques.

L'étude évalue précisément l'impact carbone des mesures en place et des nouveaux leviers identifiés.

Pour en savoir plus

- [Synthèse « Actualisation du scénario énergie-climat ADEME 2035 – 2050 »](#)
- [Rapport « Actualisation du scénario énergie-climat ADEME 2035 – 2050 »](#)
- [Synthèse de l'étude « Propositions de mesures de politiques publiques pour un scénario bas carbone »](#)

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.** www.ademe.fr [@ademe](https://twitter.com/ademe)